



## Portrait de Spécialistes Info-Com (PSIC)

Ce qui est attendu de la plateforme de spécialistes Info-Com		
<b>MISSION</b>	Mission	<p>La PSIC échange sur les engagements Info-Com des Eglises membres.</p> <p>La PSIC veille à faire remonter au Conseil exécutif les informations relatives aux attentes et aux réalisations des Eglises membres en matière Info-Com.</p> <p>La PSIC propose au Conseil exécutif des projets qu'elle estime d'intérêt général pour les Eglises membre et pour la CER.</p>
	Responsabilités principales	<p>La PSIC assure la coordination des réflexions et des engagements des Eglises membres et des départements de la CER en matière d'information et de communication, notamment Médias-pro.</p> <p>La PSIC assume le développement et, le cas échéant, la réalisation des projets Info-com qui lui sont confiés par le Conseil exécutif, selon un mandat spécifique, avec les moyens et dans les délais négociés.</p> <p>La PSIC étudie les convergences possibles et propose les moyens de mise en oeuvre les plus efficaces et les plus économiques dans les domaines de l'information et de la communication.</p>
	Objectifs	<p>Créer une vraie collaboration entre les Eglises membres en matière d'Info-com.</p> <p>Partager les idées qui fonctionnent.</p> <p>Réaliser des économies d'échelle sur des projets qui intéressent plusieurs Eglises membre.</p>
	Publics-cibles	Le Conseil exécutif de la CER

Ce dont dispose la plateforme de stratégie générale		
<b>RESSOURCES</b>	Compétences	La PSIC n'a pas de compétences décisionnelles
	Ressources en personnes	La PSIC est composée des responsables Info-Com des Eglises membres ainsi que d'un représentant de Médias-Pro. Leurs employeurs respectifs acceptent d'inscrire leur participation à la PSIC dans leur cahier des charges.
	Ressources financières	<p>Les frais de développement des projets confiés à la PSIC sont portés au budget de la CER.</p> <p>Les frais de mise en oeuvre des projets réalisés par la PSIC sont : soit inscrits au budget de la CER, s'ils sont utilisés par l'ensemble des Eglises membres ; soit à charge des seules Eglises qui y adhèrent.</p> <p>Les salaires des personnes déléguées par les Eglises membres pour participer à une plateforme sont couverts par les Eglises membres.</p>
	Ressources en locaux	Salles de séances mises à disposition par les Eglises membres.
	Organisation et liens	<p>La PSIC définit son mode de fonctionnement. Elle désigne en son sein une personne pour présider la plate-forme. Cette personne est en charge de la coordination et du lien avec le Conseil exécutif.</p> <p>La PSIC veille à informer régulièrement le Conseil exécutif de l'avancement de ses mandats.</p>
	Capacités, savoir-faire et talents collectifs	<p>Bonne connaissance des enjeux de la communication d'Eglise dans la société contemporaine</p> <p>Volonté de collaborer et de partager des idées.</p> <p>Capacité de faire preuve d'ouverture d'esprit et de créativité.</p>
	Problématiques et obstacles / besoins	Concrétisation des discussions, difficulté de consacrer du temps au sein des Eglises et de se coordonner pour faire aboutir des projets.

Adopté par le Conseil exécutif le 11 février 2013

Le président : X. Paillard